



Information de la population lors d'un épisode de pollution à l'ozone

Comment êtes-vous informés ?



Mesures d'urgence

Face au risque de dépassement d'un seuil d'alerte, une procédure préfectorale est déclenchée sur validation du préfet. Ce dernier met alors systématiquement en œuvre des mesures d'urgence pour réduire de manière temporaire les rejets de polluants à l'origine de la formation de l'ozone pour chaque secteur d'activité.

Transport

- renforcement temporaire des contrôles de police de la route portant sur :
 - respect de la vitesse
 - conformité à l'obligation de contrôle technique
 - pollution des véhicules motorisés
 - interdiction du transit des véhicules poids lourds en agglomération

Industriels

- réduction des émissions polluantes de COV et NOx (baisse d'activité si nécessaire)

Résidentiel/tertiaire

- interdiction des pratiques de brûlage à l'air libre, suspension des dérogations

Agricole

- suspension des dérogations du brûlage à l'air libre (écobuage)

Des mesures complémentaires peuvent être prises au cas par cas selon l'intensité de l'épisode.

Comment s'informer sur l'ozone ?

Comment l'ozone se forme-t-il ?

Les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV), émis majoritairement par les activités industrielles et le trafic routier, se transforment sous l'action du rayonnement solaire en ozone.

Où trouver les prévisions de la qualité de l'air ?

Consultez les prévisions régionales pour aujourd'hui, demain et après-demain sur www.airpaca.org.

Comment être informé lors d'un épisode de pollution ?

Abonnez-vous sur www.airpaca.org et recevez dans votre messagerie : un bulletin d'information quotidien et/ou l'avis de déclenchement du dispositif préfectoral.

En savoir plus sur : www.paca.developpement-durable.gouv.fr